



## METHANOR

SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 2 030 709 EUROS PORTE A 2 419 927 EUROS

SIEGE SOCIAL : PARIS (75009), 24 RUE DE CLICHY

539 411 090 RCS PARIS

### PROCES VERBAL DE LA GERANCE EN DATE DU 5 DECEMBRE 2023

Le soussigné, Monsieur Marc MENEAU, co-gérant de la société VATEL GESTION, gérant et associé commandité de la société METHANOR,

#### Après avoir rappelé :

- que suivant délibérations de l'assemblée générale des actionnaires commanditaires et décisions de l'associé commandité de la société en date du 30 juin 2023, il a été décidé :
  - ✓ de consentir une délégation de compétence au profit du gérant à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global maximum de 10.000.000 €. Cette autorisation est valable pendant une durée de vingt-six (26) mois.
- que la concordance des décisions de l'assemblée générale des actionnaires commanditaires et des décisions de l'associé commandité a été constatée aux termes d'un procès-verbal de la gérance en date du 30 juin 2023,
- que la gérance a décidé le 10 novembre 2023 d'user de cette délégation de compétence et de décider une augmentation de capital de 338 451 € par l'émission de 338 451 actions nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 3.13 €, soit avec une prime de 2.13 € par action, et à libérer intégralement de leur valeur nominale et de la prime à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles.
- que compte tenu de l'importance de la demande, la gérance a décidé d'utiliser la clause d'extension et d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles à émettre de 50 767 Actions nouvelles supplémentaires pour porter le nombre total d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'émission à un maximum de 389 218 actions nouvelles.

#### Constate :

- que 389 218 actions ordinaires nouvelles ont été souscrites,

**Certifie que l'augmentation de capital d'un montant de 389 218 €, par voie d'émission de 389 218 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale, est définitivement réalisée ce jour ;**

et, en conséquence, décide que la rédaction de l'article 6 des statuts sera modifiée de la manière suivante :

#### « **ARTICLE 6 CAPITAL SOCIAL - ACTIONS**

##### 6.1. Formation du capital

[...]

*Suivant délibérations des actionnaires commanditaires et de l'associé commandité en date du 30 juin 2023, il a été décidé de consentir une délégation de compétence au profit du gérant à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global maximum de 10.000.000 €. La gérance a décidé le 10 novembre 2023 d'user de*

*cette délégation de compétence et de décider une augmentation de capital de 338 451 € par l'émission de 338 451 actions nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 3.13 €, soit avec une prime de 2.13 € par action, et à libérer intégralement de leur valeur nominale et de la prime à la souscription, en espèces et par compensation de créances, avec une clause d'extension de 15%.*

*Le 5 décembre 2023, la gérance a constaté la réalisation de l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 389 218 €, par voie d'émission de 389 218 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale émises au prix de 3.13 €. »*

#### **6.2. Capital social - Apports**

*Le capital social est fixé à la somme de 2 419 927 €. Il est divisé en 2 419 927 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites. ».*

---

#### **Signature :**

Fait en un (1) exemplaire original électronique.

**Pour la société VATEL GESTION**  
Gérant et associé commandité  
Monsieur Marc MENEAU  
Co-gérant